

## «On parle allemand depuis longtemps à Marly». Le syndic Christophe Maillard verrait bien sa commune devenir bilingue

*Christophe Maillard, syndic de Marly, se réjouit que les communes puissent se prononcer sur le bilinguisme. A titre personnel, il détaille les avantages qu'apporterait selon lui la coexistence officielle de deux idiomes dans sa propre commune.*

Patrick Chuard

Le bilinguisme séduira-t-il? Le projet de loi cantonale sur les langues, mis en consultation cet été, prévoit que douze communes fribourgeoises pourraient sauter le pas. A condition que les citoyens l'acceptent dans les urnes. La ville de Fribourg est concernée. Et Granges-Paccot, Pierrafortscha, Villars-sur-Glâne, Courtepin, Cressier et Mont-Vully, ainsi que Courgevaulx, Meyriez, Morat et Tinterin dans la partie germanophone du canton. Marly fait également partie de la liste. Questions à son syndic, Christophe Maillard (centre), partisan d'une loi qui pourrait faire bouger les frontières linguistiques.

### Imaginez-vous vraiment que Marly puisse devenir bilingue?

Christophe Maillard: En tant que syndic, je ne peux pas directement répondre à cette question. C'est la population qui se prononcera démocratiquement, si le projet de loi entre en vigueur. L'un des avantages de cette loi, c'est justement qu'elle permet aux citoyens de chaque commune concernée de voter et de faire un choix démocratique. Le Conseil communal de Marly s'est positionné en faveur de cette loi, considérant que ce système avec cette consultation populaire est une chance. A titre personnel, oui, j'espérerais que Marly se choisisse deux langues officielles.

### Marly compte moins de 18% de germanophones. Est-ce vraiment une minorité linguistique «importante», comme le définit la Constitution cantonale?

Oui, car on parle allemand à Marly depuis très longtemps: la loi prévoit également un critère historique. Or, un tiers des habitants de Marly (Mertenlach, en allemand) parlait l'allemand au XIXe siècle. Le bilinguisme est un fait dans notre commune et la présence de la communauté germanophone y est prise en compte depuis toujours. Des passages de notre journal communal sont bilingues. Il y a un groupe de jeux germanophone pour les enfants, qui accueille les enfants francophones (Trip Trap). Et nous subventionnons les élèves qui fréquentent l'Ecole régionale alémanique de Fribourg (ERAF).

Lire aussi

### 20 ans après, le canton sort (enfin) son projet de loi sur les langues! Douze communes fribourgeoises pourraient devenir bilingues

### La paix des langues repose sur une notion de territorialité. Ne craignez-vous pas que cette loi ne réveille des querelles identitaires?

Il y aura au moins des discussions dans les quelques communes concernées. Je suis convaincu que mettre le sujet sous le tapis et ne pas en parler n'est pas une solution. J'espère que les nouvelles générations seront sensibles à la chance de pouvoir disposer d'infrastructures bilingues et à la possibilité d'avoir davantage d'échanges de manière naturelle. Nos enfants en profiteront. A mon sens, il est difficile de parler de territorialité des langues en tirant une simple ligne, car il y a toujours eu des zones bilingues dans notre canton, des endroits où les populations des deux langues s'imbriquent. La «frontière» des langues n'est pas aussi nette que celle que certains voudraient tracer de manière indifférenciée sur une carte. C'est d'ailleurs aussi pour cela que la Constitution prévoit qu'il peut y avoir des communes qui comptent deux langues officielles.

### Est-ce que traduire tous les documents officiels et assurer une communication dans les deux langues ne risquent pas de coûter?

La loi prévoit une aide cantonale unique pour les communes qui se choisiraient deux langues officielles. Mais je ne suis pas d'avis que cela coûterait si cher en fonctionnement: nous disposons d'outils de traduction de plus en plus performants. Ces dépenses seraient largement compensées par une plus grande attractivité des communes concernées. Dans celles-ci, un des effets serait peut-être celui d'offrir à terme à ses habitants un cursus scolaire dans les deux langues, c'est en tout cas un effet induit que j'appellerais de mes vœux. Un autre effet serait manifestement celui de l'attrait économique.

### Le projet de Grand Fribourg, qui prévoyait un centre cantonal bilingue, a été abandonné en 2021. Pourquoi repêcher ce que le peuple a refusé?

Ce projet n'est pas lié au Grand Fribourg. Des experts se penchent depuis 50 ans sur la question des langues dans le canton et ce projet de loi était attendu depuis deux décennies. Cela dit, le bilinguisme fait indéniablement partie de l'attractivité du centre cantonal. Fribourg et d'autres communes sont bilingues dans les faits, mais on ne pratique pas vraiment ce bilinguisme de manière active et on ne le met pas en valeur.

« Se choisir deux langues officielles n'entraîne pas pour exigence que tout le monde soit bilingue »

Christophe Maillard

Syndic de Marly

## **Etes-vous bilingue?**

Pas du tout. Je comprends le Hochdeutsch et je le parle un peu.

## **Peut-on être le syndic non bilingue d'une commune bilingue? Seriez-vous prêt à siéger en tant que Gemeindepräsident von Mertenlach, plutôt que comme syndic de Marly?**

Le projet de loi n'aurait pas d'effet sur le nom de la commune, qui demeurerait «Marly». Cela dit, se choisir deux langues officielles n'entraîne pas pour exigence que tout le monde soit bilingue. Il permet à tout le monde de s'exprimer dans sa langue officielle. Cela fonctionne au Grand Conseil. Le fait de se choisir deux langues officielles n'exige pas non plus que chaque fonctionnaire soit lui-même bilingue, mais qu'il y ait dans les services administratifs des personnes capables de s'exprimer soit en français, soit en allemand, ceci pour assurer les services dans les deux langues officielles. Ce n'est pas un défi insurmontable.

## **La présence de la communauté portugaise dépasse 10% dans le canton. N'est-ce pas plutôt un bilinguisme français-portugais qu'il faudrait prévoir?**

Le projet de bilinguisme ne prend en compte que les langues officielles mentionnées dans la Constitution. Le but poursuivi participe aussi à la cohésion nationale. Mais cela n'empêcherait pas les communes de faire des brochures ou des informations dans d'autres langues. En tous les cas, octroyer des droits supplémentaires à une minorité n'enlève rien aux droits de la majorité.

Lire aussi

## **L'allemand est plébiscité par le parlement de la ville. Les élus de Fribourg soutiennent le bilinguisme à une quasi-unanimité**

## **Le journaliste alémanique Christoph Büchi observait que «la guerre des langues» recouvrait en partie le fossé ville-campagne. La A-Schweiz, celle qui gagne économiquement et culturellement, contre la B-Schweiz des régions, qui se montre moins encline à faire bouger les lignes... Ce projet de bilinguisme n'est-il pas purement urbain?**

Non, mais concrètement il concerne directement toutes les personnes qui s'établissent dans les zones linguistiques qui se côtoient et s'imbriquent. La question se posera donc dans les douze communes de cette «zone de contact» entre les communautés linguistiques et dans les faits celle-ci passe essentiellement par des zones urbaines du canton de Fribourg. Fribourg est la plus grande de ces communes. Cela ne présage en rien du choix des citoyens dans chacune des communes concernées.